

INFORMATIONS IMPORTANTES eCandidat– Inscriptions à l'IDAI 2023-2024 en Licence

1. Campagne eCandidat (Ne concerne pas les étudiants inscrits à l'IDAI en 2022-2023)

Veillez noter que la campagne eCandidat est uniquement ouverte aux étudiants ayant déjà été présélectionnés par l'administration locale de l'IDAI (Le Caire) après sélection par la direction uniquement.

Une fois le dossier jugé complet (délai de quelques jours après dépôt) par l'équipe administrative, les étudiants recevront un « avis favorable » qui leur permettront de poursuivre leur inscription selon la procédure indiquée ci-dessous.

Attention : Seuls les étudiants dont le nom a été fourni par la direction de l'IDAI à Paris 1 recevront un « avis favorable ». Les autres candidatures ne seront pas examinées car considérées hors-délai et/ou hors convention.

Date d'ouverture de la campagne eCandidat L1 : Du 1^{er} au 15 octobre 2023.

2. Inscriptions administratives

Les inscriptions administratives auront lieu du 1^{er} juillet au 20 juillet puis du 27 août au 19 octobre 2023. Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme Paris 1 :

- Vous n'avez jamais été étudiant à Paris 1 : <https://primo.univ-paris1.fr/primo/ident1.jsf> (Utilisez les identifiants communiqués par Mon Master ou eCandidat selon votre situation).
- Vous avez déjà été étudiant à Paris 1 : <https://reins.univ-paris1.fr> (Utilisez vos identifiants Paris 1 habituels).

En cas de difficultés à cette étape, merci de contacter l'adresse scol-fd.eds@univ-paris1.fr

Si vous êtes un primo-entrant, notez précieusement votre n°étudiant (commençant par 123) et activez votre compte ENT Paris 1 à l'adresse : <http://activation.univ-paris1.fr/>

Plus d'informations : <https://www.pantheonsorbonne.fr/inscription/inscription-administrative/>

3. Paiement de vos droits d'inscriptions

Une fois votre inscription effectuée, vous devez vous rendre sur la plateforme de paiement dédiée à l'IDAI :

<https://intranet.pantheonsorbonne.fr/ent/intranet/inscriptions-administratives/fd/idai-2023-24>

→ Les frais d'inscriptions en L1, L2 ou L3 sont de **758€**

Les étudiants boursiers ne payent pas de droits d'inscription à Paris 1 sur présentation de leur notification de bourse. La taxe administrative de l'Université du Caire reste obligatoire et sera à payer auprès du secrétariat de l'IDAI.

Attention :

- Le paiement ne peut se faire que par carte bancaire - Merci de faire le nécessaire auprès de votre banque (autorisation des paiements internationaux)
- Le paiement par virement bancaire ou par chèque n'est plus accepté
- Les droits d'inscriptions de l'IDAI sont supérieurs aux droits nationaux classiques, vous devez ignorer le montant de 170€ pour une inscription en Licence ou celui de 243€ pour une inscription en Master. Ces montants sont inclus dans le paiement que vous ferez sur la plateforme en ligne.
- Les montants sont vos droits d'inscriptions pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne uniquement. En tant qu'étudiant de l'IDAI, vous devrez également payer une taxe administrative supplémentaire auprès de l'Université du Caire selon les modalités qui vous seront transmises par l'administration locale.

En cas de difficultés à cette étape, merci de contacter l'adresse scol-fd.eds@univ-paris1.fr

La date-limite du paiement est le **30 octobre 2023** : Si aucun paiement n'est constaté à cette date, votre inscription sera annulée.

4. Finalisation de votre dossier (et éviter tout blocage)

- Déposez les pièces justificatives demandées sur l'application PJweb (<https://pjweb.univ-paris1.fr/pjweb/>). Sans cela, votre dossier restera bloqué et vous ne pourrez pas vous présenter à vos examens. Attention, cette étape peut prendre un peu de temps car les dossiers sont vérifiés manuellement par une équipe qui traite l'ensemble des inscriptions de Paris 1.
- Vous n'êtes pas concerné par l'assurance de responsabilité civile ni par le dépôt du chèque.
- Compléter votre compte Paris 1 sur votre ENT en ajoutant votre photographie – Nécessaire pour l'édition de votre carte étudiante.

5. Certificats de scolarité et cartes étudiantes

Les certificats de scolarité sont disponibles en téléchargement directement sur votre ENT une fois votre dossier définitivement validé. Votre carte étudiante sera éditée après l'ajout de votre photographie puis sera réceptionnée à mon bureau pour un envoi collectif dans le courant du mois d'octobre ou novembre 2023 dans les locaux de l'IDAI.